Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-212900294-20260605-D_2026_53-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt - six le vendredi 05 juin à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mme Annie LE GUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	15
Représentés	0
Absents	0
Votant	15

Sur convocation dématérialisée du 15 avril 2026

Etaient présents : Annie LE GUEN, Carole ROPARS, Bernard CREN, Hélène PLUSQUELLEC, Pierre-Yves QUILTU, Thérèse THOMAS, Sylvie HOURMAND, Jean-Yves GUEVEL, Tiphaine TROMEUR, Justine HAMON, Laurine KERANGUYADER, Fabien VEGUER, Mickael THOMAS, Romain LE COËNT, Mathis TALEC

Secrétaire de séance : Carole ROPARS

D.2026-53 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

En référence à l'article L.2121-8 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), le règlement intérieur devient obligatoire pour toute commune de 1000 habitants et plus.

Ce règlement intérieur vient préciser les règles de fonctionnement interne du conseil municipal.

Il doit être adopté dans les 6 mois qui suivent l'installation du conseil (qui a eu lieu le 20 mars 2026) et fait l'objet d'une délibération.

Chaque collectivité détermine librement ses règles de fonctionnement dans le cadre des textes législatifs en vigueur.

Le règlement intérieur prend effet à la date de la délibération qui l'adopte et continue de s'appliquer jusqu'à l'établissement d'un nouveau règlement.

Après lecture et délibération, le conseil municipal à l'unanimité adopte le règlement intérieur présenté.

La secrétaire de séance,
Carole ROPARS

Le 08 juin 2026
Pour extrait certificat conforme
La maire,
Annie LE GUEN

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

.